

MISSION 1.2. :

**Sensibilisation par la
presse syndicale**



La transition énergétique, un marché porteur pour l'acier wallon

Des entreprises situées en Wallonie, pourtant actives dans des secteurs réputés critiques, anticipent la transition énergétique pour s'appuyer sur de nouveaux marchés, comme les éoliennes. Exemple dans une aciérie du bassin liégeois, ESB, Eengineering Steel Belgium, avec José Frédéric, cadre superviseur de maintenance, délégué CNE au conseil d'entreprise et membre du groupe Environnement de la CSC Liège-Huy-Waremme (GEL).

En quoi consiste concrètement le métier d'une aciérie comme ESB?

ESB est une aciérie électrique – coulée continue qui fonctionne, contrairement aux hauts fourneaux, en fondant des mitrilles dans un four à arcs électriques. Quand l'acier est fondu, nous y ajoutons une série d'alliages selon la nuance d'acier commandée. Si le résultat est concluant, nous coulons l'ensemble en continu dans une lingotière pour constituer des blooms qui sont des cylindres pleins de différents diamètres. Une fois refroidi, le produit est prêt à partir dans des forges ou des laminoirs pour fabriquer le produit fini. Il ne s'agit pas, dans notre cas, de boîtes de conserve ou de tôles pour l'industrie automobile. Nos produits se retrouvent par exemple dans des couronnes à billes qui équipent les éoliennes ou des aciers spéciaux pour les roues de TGV.

À partir d'un produit de récupération, nous faisons donc un produit à haute valeur ajoutée.

Comment expliquez-vous le dynamisme d'ESB?

Les services Qualité et Recherche et Développement sont en permanence en quête de nouvelles recettes de nuances d'acier et de nouveaux marchés: les éoliennes et les transports en commun en font partie. Il est clair aussi que nous nous démarquons par la qualité de notre acier et la précision de nos nuances, comme par le respect strict des délais de livraison et de fabrication. Pour être rentable, 13 à 14 coulées sont nécessaires, essentiellement de nuit, pour profiter des tarifs avantageux de l'électricité.

Un autre avantage tient à la structure du groupe GMH, propriétaire d'ESB

depuis 2009. Il s'agit d'un vrai groupe industriel doté d'une stratégie de développement, et non d'une structure purement financière.

Quelles sont les perspectives pour l'emploi et les travailleurs au sein d'ESB?

En termes de formation et de carrière, il n'y a pas d'école à proprement parler pour se former à ce métier. Le four électrique et la coulée continue sont dangereux. On est donc formé sur le lieu de travail, et l'on monte en grade en fonction de l'expérience. Pas de métier spécifique donc, hormis des profils d'électriciens, de mécaniciens ou de soudeurs.

ESB occupe actuellement 180 travailleurs. L'objectif était de doubler l'emploi pour produire 300.000 tonnes par an, mais la crise est intervenue. Notre marché reste néanmoins porteur et nous espérons atteindre tôt ou tard ces objectifs.

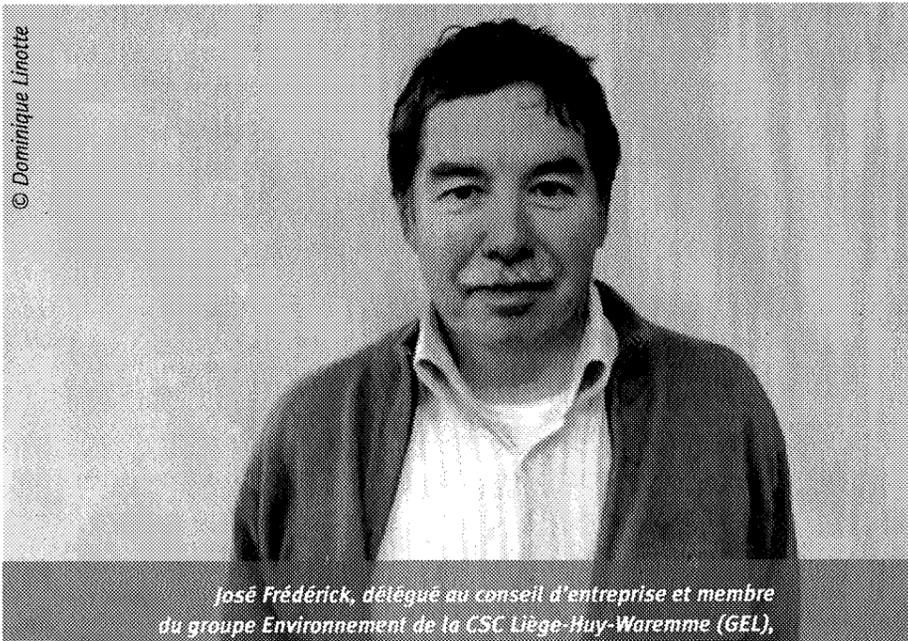
Votre secteur a un impact environnemental lourd. Il est visé par des normes environnementales. N'est-ce pas une menace?

Notre maison-mère a en effet dû concéder des investissements importants pour préserver l'activité et réduire son impact environnemental. Nous nous sommes équipés de bardages acoustiques, de dispositifs de dépoussiérage des fumées par ventilation, de traitement des eaux de refroidissement de la coulée continue issues de la Meuse, que nous dépolluons de son huile et graisse.

Qu'attendez-vous aujourd'hui des politiques publiques pour soutenir votre activité?

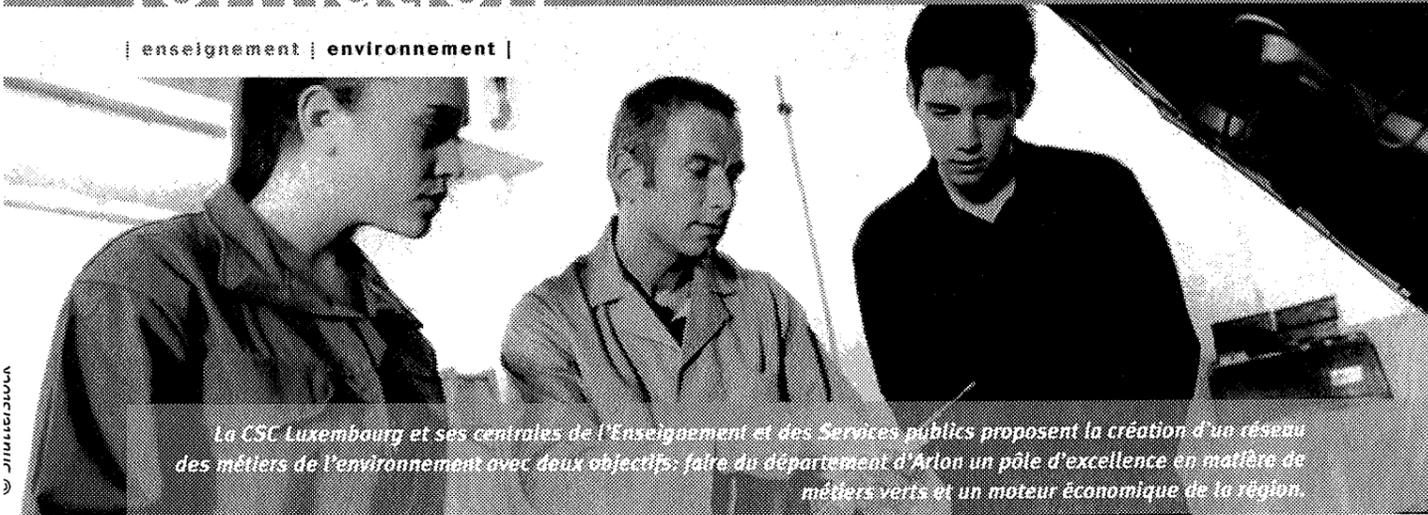
Un signal fort en faveur du développement du marché des éoliennes et du redéploiement des transports en commun de type TGV. Ce sont par ailleurs des domaines-clés de développement pour amorcer une transition énergétique en Europe. La recherche dans le domaine des aciers évolue, et nous pensons qu'il y a un avenir.

| Propos recueillis par Hugo Martin |



© Dominique Linotte

José Frédéric, délégué au conseil d'entreprise et membre du groupe Environnement de la CSC Liège-Huy-Waremme (GEL).



La CSC Luxembourg et ses centrales de l'Enseignement et des Services publics proposent la création d'un réseau des métiers de l'environnement avec deux objectifs: faire du département d'Arion un pôle d'excellence en matière de métiers verts et un moteur économique de la région.

Luxembourg La CSC propose un réseau des métiers de l'environnement

Créer un pôle de référence de l'enseignement supérieur, mettre sur pied un laboratoire des écosystèmes associant les domaines de l'environnement et de là, créer un village-métiers, c'est le projet innovant lancé par la CSC de Luxembourg.

«Nous avons eu raison trop tôt» lance Bruno Antoine, secrétaire fédéral de la CSC-Luxembourg. Voici précisément dix ans, la FUL (Fondation universitaire luxembourgeoise) a fusionné avec l'ULg (Université de Liège) (1). Cette fusion s'est opérée dans la logique de la vaste réforme de l'enseignement supérieur en Europe, le processus de Bologne. À cette époque, la CSC-Luxembourg et ses centrales de l'Enseignement et des Services publics avaient demandé que la fusion permette d'intégrer pleinement la FUL dans le tissu luxembourgeois. La CSC du Luxembourg et ses centrales avaient alors mis sur la table une série de propositions pour permettre de réaliser cet objectif. Au fil des années, l'ULg a avancé plusieurs projets, mais les uns ont été abandonnés et les autres dorment dans des cartons.

Sombre état des lieux

Si bien que, dix ans après la fusion, l'état des lieux est plutôt sombre. Le

nombre d'étudiants inscrits sur le site n'a pas cessé de diminuer. Il est de 72,5 étudiants/an en moyenne alors que l'ULg compte 20.000 étudiants. De même, Arlon compte 50 chercheurs sur les 1.500 que compte l'université et le site accueille trois spin off (2) sur les cent de l'ULg... De plus, elles n'ont généré que peu d'emplois. «Le personnel du site d'Arlon a commencé l'année 2013-2014 dans l'inquiétude. En dix ans, le volume d'emploi y a chuté de 18,80% alors qu'il est globalement en hausse pour l'ensemble de l'ULg. Cela continue puisque certains membres du personnel qui partent à la pension ne sont pas remplacés», détaille Martine Evraud, déléguée de la CSC-Services publics à l'Université de Liège.

L'instance de concertation souhaitée par la CSC lors de la fusion existe. Elle se réunit une fois par an, mais c'est un lieu d'échanges et pas de décision. Et si un parc scientifique a vu le jour à Marche, dans le Nord de la province, il n'a aucun lien avec le département des ex-FUL. Enfin, le site est dans un piètre état: «Hormis les réparations nécessaires, aucun investissement ambitieux n'a été réalisé et on ne peut en aucun cas parler de «vitrine» pour le Luxembourg», regrettent d'une même voix Martine Evraud et Bruno Antoine.

Un pôle d'excellence de l'environnement

Récemment, le recteur de l'ULg, M. Rentier, a évoqué des projets d'investissements sur le site (3). La CSC veut le voir pour le croire, mais elle se réjouit de cette annonce qui cadre avec sa vision de la région. En effet, plutôt que de pleurer sur le lait renversé, la CSC se tourne délibérément vers l'avenir et lance un projet ambitieux, mais réaliste. «La fusion a dix ans. Il reste donc quatre ans de période transitoire puis, ce sera une intégration pure et simple», souligne Bruno Antoine. Nous avons donc voulu avoir une vision globale et prospective. Et c'est pourquoi, nous avons élaboré un bilan, mais surtout un projet». La CSC Luxembourg et ses centrales de l'Enseignement et des Services publics proposent la création d'un réseau des métiers de l'environnement avec deux objectifs: faire du département d'Arion un pôle d'excellence en matière de métiers verts et un moteur économique de la région.

Ce projet a deux dimensions. D'abord, créer un tronc commun en Sciences et faire du département d'Arion un pôle d'enseignement de la grande région. Cela passe par l'organisation d'un cycle complet (bachelier + master) pour les jeunes qui sortent du secon-

daire. « Cette offre d'enseignement supérieur s'appuierait sur le décret de la nouvelle organisation du paysage de l'enseignement et elle associerait donc l'université, les hautes écoles (Hennalux et Robert Schuman) et la promotion sociale, ainsi que les universités de la grande région », précisent Jean Bernier et José Donnay de la CSC-Enseignement.

Un village-métiers de l'environnement

Ensuite, réaliser un projet particulièrement innovant: créer un laboratoire des écosystèmes associant les domaines de l'environnement dont la mise en place coïnciderait avec le réseau des métiers de l'environnement. Ainsi, la région pourrait devenir un pôle de référence de l'enseignement supérieur associant tous les acteurs de l'enseignement. Ce pôle permettrait de valoriser la recherche développée dans les hautes écoles et les universités. De là pourraient émerger des synergies avec les entreprises qui œuvrent dans les métiers en lien avec l'environnement (soleil, vent, eau...) et les intercommunales qui ont dans leurs missions des compétences en lien avec l'environnement (eau, déchets...).

« Au travers de ce pôle d'excellence valorisant la recherche surgirait une synergie transformant l'enseignement supérieur et l'ensemble de la région en un Réseau des métiers de l'environnement, un centre de formation permanente dédié à l'environnement et moteur de l'économie. Il pourrait prendre exemple sur les « villages-métiers » rassemblant formateurs et professionnels de divers métiers », explique Bruno



A l'invitation de la CSC-Luxembourg, Julien Barrier, maître de conférences en sociologie à l'Institut français de l'Éducation, ENS Lyon, a donné une conférence sur « L'évolution européenne du paysage de l'enseignement supérieur » à la CSC d'Arlon, le 5 février dernier.

Fusionner, mais pour quels résultats ?

« Les fusions se déroulent souvent sans vraiment savoir vers où l'on va... », constate Julien Barrier, sociologue du travail et des organisations. Alors, comment en tirer un bilan objectif? On peut bien sûr s'interroger sur ce qui se serait produit si la fusion n'avait pas eu lieu. Mais il est quasi impossible de se livrer à pareil raisonnement si l'on veut procéder avec rigueur. Mieux vaut donc s'inscrire dans l'observation de processus à long terme, dont les effets s'inscrivent dans des horizons à dix ans et plus. « On s'aperçoit bien souvent que la fusion a donné des résultats inattendus ».

S'agit-il ou non de succès? Pour pouvoir répondre, il faut définir le succès. Selon Julien Barrier, l'identité partagée n'est pas le bon critère, car elle pose problème même au sein d'une seule université non fusionnée. Alors, les coûts? Le rapprochement peut commencer par coûter cher puisqu'il faut harmoniser les procédures de fonctionnement. Les économies d'échelles elles-mêmes sont discutables, car elles peuvent diminuer la qualité du service (par exemple, en termes de proximité pour les étudiants).

Face à la « Merger Mania » (la « folie des fusions ») qui sévit depuis un certain temps, il conclut: « Fusionner, pourquoi pas? Mais dans les arguments avancés par les parties, il importe de bien distinguer s'il s'agit réellement d'objectifs à atteindre ou de justifications pour agir ».

Antoine. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'introduire une demande auprès de la Région wallonne dans le cadre de son Plan Marshall 2. vert et de la note du gouvernement de septembre 2012 sur les villages-métiers.

À présent, le secrétaire fédéral de la CSC du Luxembourg va prendre son bâton de pèlerin et aller voir le gouverneur de la province, M. Caprasse, et les responsables politiques pour leur demander leur soutien.

(1) Suite au décret du 28 janvier 2004 organisant la création au sein de l'Université de Liège (ULg) d'un département en Sciences et gestion de l'environnement (DGSE) situé en Province du Luxembourg fusionnant les deux institutions.

(2) Une spin-off est une filiale dédiée à une activité nouvelle pour permettre son décollage plus rapide, hors des contraintes d'organisation de la maison mère.

(3) Dans une interview à « L'Avenir du Luxembourg » parue le 27 décembre 2013.

sur le terrain

| dans l'entreprise | interview |



François Dibella (2^{ème} en avant-plan à partir de la gauche) et l'équipe CSC de Chaudfontaine.

Chaudfontaine Quand l'investissement durable relance l'emploi

François Dibella est opérateur chez Chaudfontaine depuis 27 ans. Délégué syndical, actif en CE et en CPPT, il a vu son entreprise évoluer positivement, en termes d'emplois et au niveau de la gestion environnementale innovante. Il nous explique cette transformation.

En 2003, la société Chaudfontaine occupait 150 personnes. Elle emploie désormais 190 travailleurs dans des domaines comme la logistique (transport, cariste) ou la production. Comme d'autres entreprises actives dans le secteur de l'eau minérale, Chaudfontaine a basé sa relance sur une gestion environnementale ambitieuse. Un investissement de plus de 100 millions d'euros (67,5 millions dans la production et l'innovation durables et 36 millions dans le marketing) a été consenti par le repreneur, Coca-Cola Enterprises.

En termes de volumes, quelle est aujourd'hui la production de Chaudfontaine?

Nous produisons environ 13.600 000 caisses par an d'eaux plates et pétillantes, une production distribuée par 80 camions journaliers pour 220 clients livrés par jour, en Belgique et au Luxembourg (80 %), mais aussi aux Pays-Bas (20%).

Coca-Cola a repris Chaudfontaine en 2003 et y a réalisé des investissements importants, notam-

ment en injectant 67,5 millions d'euros pour améliorer et maîtriser les coûts énergétiques. En quoi ces investissements étaient-ils stratégiques?

Nous perdions de l'énergie à cause d'installations vieillissantes. Nous avons travaillé sur l'efficacité énergétique à plusieurs niveaux.

À la sortie de la source, l'eau est à 37°/38° C, il faut donc la refroidir. Autrefois, la chaleur était perdue. Aujourd'hui, elle est récupérée et envoyée dans les halls de production pour garantir l'ambiance thermique du bâtiment. Un système permet également de récupérer la chaleur située au niveau des plafonds des halls et celle dégagée par les compresseurs pour les ramener vers les locaux du rez-de-chaussée. En été, nous utilisons l'eau de la Vesdre, qui est proche, pour refroidir les locaux à 20 °C et éviter d'avoir recours à une ventilation artificielle.

Toutes ces mesures durables nous ont valu le certificat EWS¹, une première

mondiale dans notre domaine, et la norme ISO 50001 qui se fonde sur l'amélioration continue de l'usage de l'énergie. En termes de chiffres, nous sommes ainsi passés d'une consommation de 39,24 millions de KWh par an en 2001 à 17 millions de KWh en 2011. Notre objectif en 2013 se chiffre à 16,3 millions et, pour 2020, à 15 millions.

C'est évidemment un plus pour le bien-être des travailleurs et cela allège sérieusement nos coûts au niveau de la consommation d'énergie. Sachant que la marge bénéficiaire dans le secteur de l'eau est très faible, cette technique nous permet d'augmenter le rendement de nos installations et d'augmenter nos performances.

Essentiellement par des mesures d'efficacité énergétique?

Essentiellement, mais nous avons aussi des projets en matières d'énergie renouvelable. Nous avons envisagé le photovoltaïque, mais il ne serait pas rentable pour nous. Nous misons maintenant sur l'hydraulique, en collaboration avec la Région wallonne. L'installation d'une turbine entraînée par les eaux de la Vesdre réduirait de 3 % notre consommation d'énergie en cou-

vrant toute notre consommation électrique durant les week-ends. Le projet est en route pour 2014.

Cette gestion environnementale innovante garantit la pérennité de l'entreprise et le bien-être au travail. Mais votre entreprise valorise aussi une ressource naturelle, qui est un bien commun. Des mesures sont-elles prises pour préserver cette ressource?

L'eau de Chaudfontaine est une eau thermale minérale qui suit un circuit souterrain jusqu'à une profondeur de 1600 mètres. L'eau resurgit environ 60 ans plus tard. Ce circuit lui confère un bon dosage en minéraux et lui assure une vraie qualité du fait qu'elle est épargnée par les pollutions modernes. Nous agissons à deux niveaux pour la protéger. D'une part, nous gaspillons beaucoup moins d'eau qu'auparavant dans le process. En 2004, pour produire une bouteille d'1,5 l, il fallait 4,53 l d'eau. Aujourd'hui, grâce à des installations plus efficaces, on n'utilise plus que 1,56 l pour le même produit. D'autre part, l'entreprise a également investi pour protéger la zone d'infiltration de l'eau: les citernes à mazout de près de 500 habitations localisées sur cette zone d'infiltration ont été remplacées et sécurisées.

J'ajoute qu'une nouvelle politique de tri des déchets, qui occupe une personne à temps plein, nous a permis de réaliser des économies. Nous travaillons également sur nos propres déchets en réduisant ou en allégeant nos emballages.

On pourrait tout de même vous objecter que le transport de l'eau par camion est une activité assez préjudiciable pour l'environnement...

C'est un aspect dont nous sommes conscients. C'est pourquoi, tous nos chauffeurs sont formés à l'éco-conduite (ce qui leur profite également dans le privé) de manière à diminuer la consommation des camions, dont la vitesse est bridée à 80 km/h.

Comment les travailleurs ont-ils accompagné ces transformations?

Certaines innovations sont venues directement du CPPT, comme les capteurs de présence pour diminuer l'éclairage, ou des campagnes de sensibilisation pour économiser le chauffage. Nous étions donc en phase avec la plupart de ces mesures, conscients qu'elles nous permettraient d'envisager l'avenir plus sereinement, alors que nous connaissions, avant 2003, des périodes de chômage technique. Néanmoins, cette politique visant plus de rentabilité va aussi de pair avec plus d'exigence de rendement et de flexibilité pour les travailleurs. Nous veillons donc, au niveau des organes de concertation, à mettre des garde-fous, comme la CCT 104 qui permet de créer un régime de travail plus favo-

rable aux plus de 45 ans. Le dialogue de qualité que nous entretenons avec la direction a d'ailleurs permis à l'entreprise d'obtenir la norme OHSAS 18001, qui indique la mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail avec toutes les exigences requises. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.

| Propos recueillis
par Hugo Martin, cellule Rise |

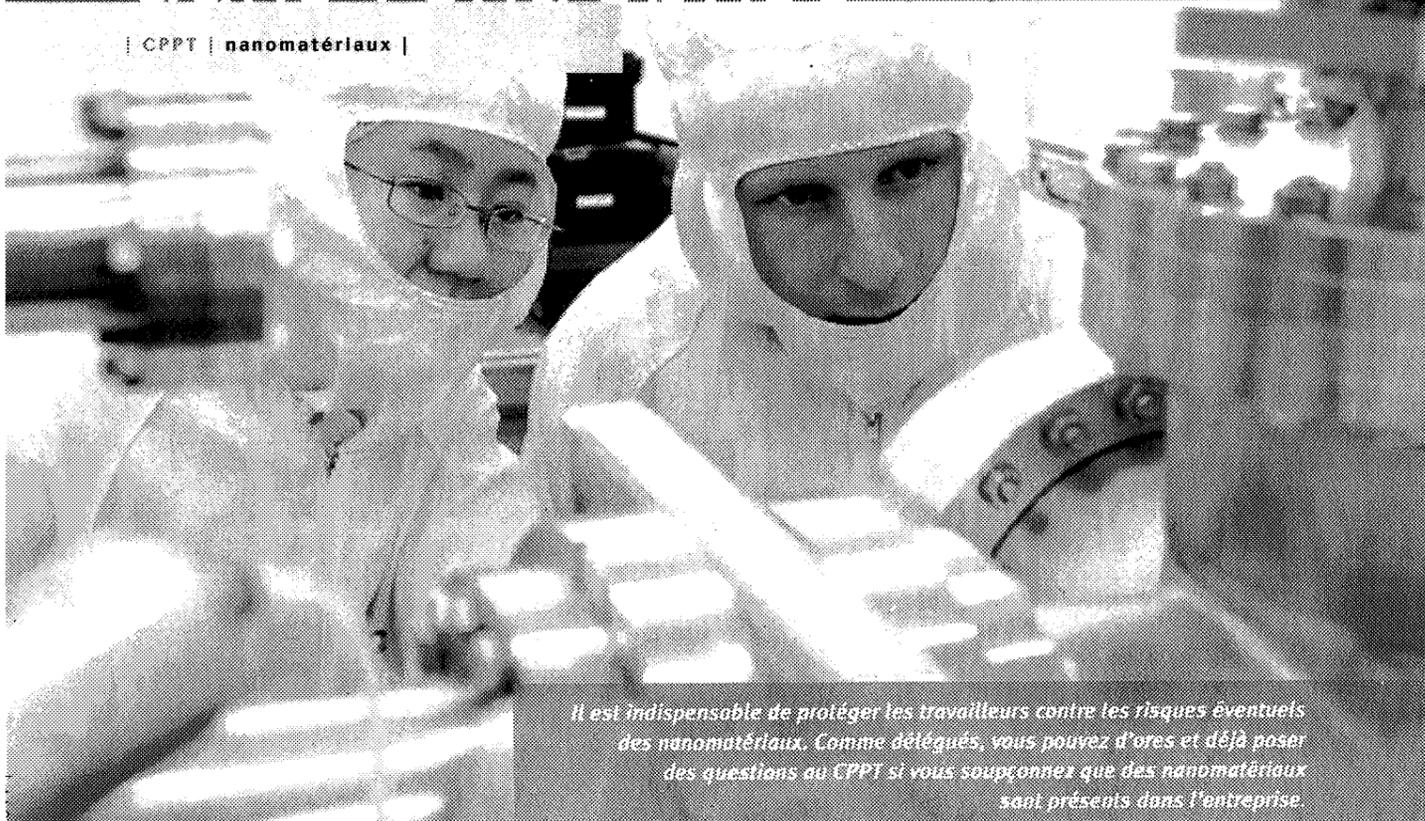
(1) L'European Water Stewardship (EWS) est une certification attribuée aux entreprises qui prennent des initiatives pour élaborer une politique de l'eau la plus durable possible.



Chez Chaudfontaine, des investissements importants ont été réalisés pour améliorer et maîtriser les coûts énergétiques. L'ensemble des mesures durables lui a valu le certificat EWS, une première mondiale dans ce secteur, et la norme ISO 50001 qui se fonde sur l'amélioration continue de l'usage de l'énergie

dans l'entreprise

| CPPT | nanomatériaux |



Il est indispensable de protéger les travailleurs contre les risques éventuels des nanomatériaux. Comme délégués, vous pouvez d'ores et déjà poser des questions au CPPT si vous soupçonnez que des nanomatériaux sont présents dans l'entreprise.

Un registre des nanomatériaux

Le 7 février, le Gouvernement fédéral a décidé de créer un registre belge des nanomatériaux. Dès le 1^{er} janvier 2016, les entreprises seront tenues de fournir aux autorités des informations sur les nanomatériaux qu'elles commercialisent. Les membres des CPPT recevront également des informations sur ce registre.

Le n°744 de *Syndicaliste* (25 décembre 2012) vous expliquait tout sur ces matériaux infimes dont les dimensions se situent entre 1 et 100 nanomètres. Un nanomètre correspond à un millionième de millimètre et est 80.000 fois plus fin qu'un cheveu.

Les nanomatériaux sont dotés de propriétés spécifiques, souvent utiles. C'est pourquoi, on les retrouve dans plus de 2.000 produits usuels courants, dans des applications médicales, etc. Nous constatons toutefois que les évolutions technologiques et leur application sont très en avance sur l'analyse des risques pour l'être humain.

Il faut donc s'attendre à voir apparaître de nouveaux risques inhabituels. Ces nanoparticules présentant d'autres caractéristiques, elles risquent de se

comporter différemment dans l'organisme. Leur taille minuscule leur permet en outre de pénétrer plus facilement et plus profondément notre peau, nos poumons, notre système digestif, notre système nerveux central et notre cerveau. Elles se répandent aussi facilement dans l'air, le sol et l'eau. Il est essentiel de protéger les travailleurs contre les risques éventuels des nanomatériaux. Si l'on ignore les risques d'un nouveau matériau, il faut appliquer le principe de précaution et donc limiter l'exposition à un minimum. Plus facile à dire qu'à faire. Personne ne sait précisément où sont fabriqués et utilisés les nanomatériaux. Nous ignorons donc les taux d'exposition et qui sont les travailleurs exposés.

Un registre belge

La Confédération européenne des syndicats (CES) demande depuis plu-

sieurs années que soit établi un registre européen comportant des informations sur les nanomatériaux commercialisés. Sans succès à ce jour! C'est la raison pour laquelle la CSC, en collaboration avec d'autres syndicats, des organisations de consommateurs et le mouvement écologiste, a pris l'initiative en 2012 de rappeler au Gouvernement belge des propositions relatives à la création d'un registre, formulées antérieurement. Après une longue période de concertation et de consultation, le Gouvernement a décidé, le 7 février, de créer ce registre. Les fabricants ou les importateurs de nanomatériaux devront désormais mentionner la composition chimique de leur produit, la quantité de matériaux qu'ils envisagent de commercialiser sur le marché belge, les modalités d'utilisation et les utilisateurs professionnels auxquels ils fourniront le matériau. Ces informations devront être actualisées chaque année. L'industrie aura le temps de préparer ces enregistrements: jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour les substances pures et jusqu'au 1^{er} janvier 2017 pour les

Liège

Des entreprises de toutes les couleurs

Quand il s'agit des Diables rouges, tout le monde vante la multi-culturalité de l'équipe. Mais quand il s'agit de l'entreprise, le ton change et la méfiance est souvent de mise. Bien sûr, la mixité peut parfois poser problème, mais dialogue et bonne volonté permettent de les résoudre. Car, dans les entreprises comme au football, la diversité est une richesse.

Forts de cette conviction, les militants du comité des Travailleurs migrants de la CSC de Liège-Huy-Waremme et Leïla Chaudhry, permanente Nouvelles migrations et Diversité, ont lancé la campagne «Fiers de notre mixité. Et en entreprise?».

La campagne concerne les travailleurs de toutes les entreprises, y compris les PME. Le but est d'établir un diagnostic «Diversité» de l'entreprise pour identifier le thème à travailler et élaborer des actions positives: recrutement, représentativité des migrants, vivre-ensemble en entreprise, communication interne et externe en matière de diversité culturelle, déconstruction des stéréotypes et préjugés (séances de sensibilisation destinées aux responsables, aux travailleurs)...

La campagne vient de débiter en février et se poursuivra au cours des prochains mois, jusqu'à l'été. Les militants travailleront avec les centrales concernées pour rappeler et mettre en œuvre les valeurs de la CSC dans la lutte contre les discriminations, le racisme et l'extrême-droite.

Contact: Leïla Chaudhry. Tél.: 04.340.72.37. Courriel: lchaudhry@acv-csc.be

mélanges de nanomatériaux. On précisera après une première évaluation quels objets contenant des nanomatériaux seront soumis à l'obligation d'enregistrement.

Revendications syndicales entendues

Les syndicats ont conseillé à la Ministre de contraindre les employeurs d'informer les membres du CPPT lorsque l'entreprise produit ou achète des nanomatériaux nécessitant un enregistrement. En outre, ils ont demandé que l'inspection Bien-être au travail puisse accéder à toutes les données du registre afin qu'elle puisse effectuer son travail en connaissance de cause. Ces deux propositions ont été intégrées au texte de loi.

Le nano-registre est un outil important mais il ne constitue qu'un premier petit pas vers l'amélioration de la protection des travailleurs contre les risques éventuels. Nous espérons que le registre nous permettra d'identifier les nanomatériaux commercialisés, leur quantité et leurs utilisateurs. Nous pourrions alors nous mettre à l'œuvre au sein des CPPT pour amorcer le débat sur les mesures de prévention nécessaires. Malheureusement, il nous faudra encore patienter jusqu'en 2016 et 2017 pour obtenir ces informations. Il n'en demeure pas moins que vous pouvez d'ores et déjà poser des questions au CPPT si vous soupçonnez que des nanomatériaux sont présents dans l'entreprise.

| Kris Van Eyck |



dans l'entreprise

| CPPT | risque environnemental |



Santé au travail Le risque environnemental en CPPT

Améliorer les conditions de travail pour la santé des collègues est évidemment l'enjeu n°1 de l'action syndicale au CPPT. Or, une récente enquête menée par la cellule Rise (1) de la FEC auprès de 300 délégués indique une détérioration de la gestion du risque environnemental ces dernières années dans plus d'un tiers des milieux de travail, y compris dans les bureaux.

Le risque environnemental concerne l'environnement de travail au sens large et inclut par exemple les poussières fines, les vapeurs de solvants, les odeurs, les bruits, les pollutions chimiques, ou encore, les contaminations microbiologiques. Ces nuisances sont autant de sources de maladies et d'affections souvent de longue durée, parfois graves pour les travailleurs. Ce constat interpellant a donc incité la cellule Rise à mettre ce thème à l'ordre du jour d'une journée d'étude.

Hors radar

La faiblesse de la prévention s'explique d'abord par l'apparition de nouveaux risques encore peu évalués, induits par le développement continu de nouvelles molécules chimiques, de produits composites, de nanomatériaux, la banalisation des ondes, etc. Ensuite, la gestion des «anciens» risques reste encore souvent imparfaite. Chacun a encore en mémoire un récent sondage auprès des communes bruxelloises qui révélait que 700 à 1.000 bâtiments publics (écoles, crèches, CPAS...) n'ont pas d'«inventaire amiante» malgré l'obligation légale de 2006! Le risque environnemental se situe enfin fréquemment hors des radars de la prévention, aussi parce que

sa gestion est souvent coûteuse et techniquement complexe. Le lien de causalité avec une éventuelle maladie est difficile à établir.

Les délégués au défi

Les ateliers de la journée d'étude ont permis de se rendre compte que les délégués se trouvent confrontés au quotidien à des situations qui posent quelques défis techniques et légaux. Par exemple, des aides-soignantes sont exposées à des pathologies infectieuses, ou des informaticiens à des champs électromagnétiques, sans que leur entreprise ne juge nécessaire d'évaluer le risque. Parfois, c'est l'équipe syndicale qui renonce à en parler même avant d'avoir discuté avec l'employeur, faute d'alternative et par crainte pour l'emploi.

De bonnes nouvelles

La journée d'étude destinée aux délégués syndicaux a permis d'apporter plusieurs bonnes nouvelles concernant ces situations. Certes, la prévention des risques environnementaux est parfois complexe, mais elle reste possible pour une équipe formée. La loi et le recours aux services externes permettent de le faire entrer dans le radar de la préven-

tion. Stéphane Lepoutre, responsable du dossier «Bien-être des travailleurs» au service Entreprise de la CSC, a rappelé que «des ponts sont possibles entre l'analyse des risques professionnels et des risques environnementaux. Le code du bien-être permet ces ponts notamment aux articles 14 et 16 des missions du CPPT.».

De son côté, Gérald Dombret, directeur de la Gestion des risques au service externe Adhésia (Wallonie-Bruxelles) a expliqué «l'intérêt de rétablir un lien de confiance entre les délégués et le service externe dans l'intérêt des travailleurs».

Reçu 5 sur 5

La formation a été l'occasion de dégager avec les délégués une série de balises pour guider les équipes syndicales et leur permettre d'exercer une vigilance responsable. Apparemment, le message a été reçu 5 sur 5 par les participants. De quoi améliorer encore la concertation en CE ou en CPPT qui a connu une progression de 10% du nombre de points «environnement» mis à l'ordre du jour ces trois dernières années, par le fait de l'action syndicale.

| Thierry Demuyser |

Téléchargez sur le site de la Cellule Rise (www.rise.be) des outils utiles à la prévention du risque environnemental, dont la nouvelle fiche «Les produits dangereux dans l'entreprise: prévenir les risques pour la santé et l'environnement» (Fiche n°11, rubrique Documentation).

(1) Rise est le Réseau intersyndical de sensibilisation à l'environnement. Il est soutenu par la Région wallonne.

Bruxelles: recherche d'affiches et tracts 1950-1970

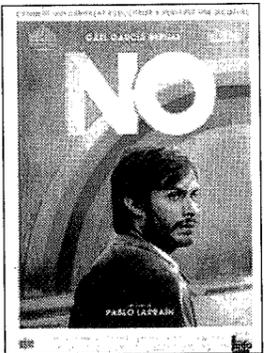
La fédération CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde souhaite organiser une exposition pour le 50^e anniversaire de la migration marocaine et turque, le 8 mai prochain. A cette occasion, elle recherche des affiches, des tracts ou tout autre visuel de l'«action migrants» de la CSC durant les années 1950-1970. Tous les visuels sont les bienvenus, en particulier ceux qui concernent l'action organisée en direction des migrants turcs et marocains, mais aussi italiens, espagnols, grecs, etc. Les personnes qui accepteraient de prêter affiches ou tracts peuvent prendre contact avec le service «nouvelles migrations et diversité» de la CSC.

Renseignements et contact? Luan Abedinaj, responsable du service «nouvelles migrations et diversité» de la CSC, chaussée de Haecht 579, à 1030 Bruxelles. Tél.: 02.246.32.16. Courriel: l.abedinaj@acv-csc.be

Perwez: festival du film social



Cela fait maintenant plusieurs années que le festival du film social «Vivre debout» propose, dans l'est du Brabant wallon, un week-end axé sur la réflexion et le débat autour de questions de société qui préoccupent. Il n'est pas simple de vivre ensemble aujourd'hui, dans un contexte qui tente davantage de diviser que de rassembler. Repli sur soi, divisions communautaires, rejet de celui dont la culture est différente, amènent des craintes, un sentiment d'insécurité qu'il ne faut pas nier. Pour sa 6^e édition, «Vivre debout» s'interroge sur la diversité culturelle. Avec le cinéma comme moyen d'expression, mais aussi par le biais de débats et d'animations, le festival met en avant l'importance de dépasser nos peurs, ici et ailleurs, par la rencontre et la découverte de l'autre, par la solidarité, la coopération, plutôt que le rejet et la stigmatisation. Parmi les films à



Quand? Du vendredi 21 au dimanche 23 mars.
Où? Centre culturel de Perwez «Le Foyer», Grand-Place 32, à 1360 Perwez.
Entrée? Long métrage: 3 euros. Court et moyen métrage: 2 euros. Abonnement pour les trois jours: 10 euros. Réductions pour les enfants, étudiants, personnes à mobilité réduite (2 euros) et Article 27 (1,25 euro).
Renseignements et réservation? Tél.: 0495.53.09.52. Courriel: info@vivredebout.be. Internet: www.vivredebout.be

Verviers: salon Relook'age

Prendre de l'âge, arrêter son activité professionnelle est le moment de redessiner sa façon de vivre. C'est aussi le moment de prendre un peu de temps pour soi, de prendre soin de soi. C'est pourquoi la CSC-Seniors de Verviers participe, avec le groupe «Proj'tetvous», à l'organisation du premier salon Relook'age. L'objectif est de proposer aux visiteurs une sélection de produits (vêtements,...) et services (idées de voyage...), des conseils santé et bien-être,... Des commerçants et des firmes de la région verviétoise propo-

Journées wallonnes de l'eau

Les Journées wallonnes de l'eau, ce sont plus de 150 activités gratuites pour tous les âges et tous les publics, partout en Wallonie. Ces actions ludiques sont organisées par les contrats de rivière durant les deux dernières semaines de mars, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars). Tantôt réservées aux écoles (en semaine), tantôt ouvertes aux familles (le week-end), ces journées visent à sensibiliser le grand public à la préservation de l'eau, mais aussi à valoriser les investissements consentis par les pouvoirs publics, par le biais de visites d'infrastructures (stations d'épuration, écluses, stations de pompage, carrières, réseaux de distribution, moulins, châteaux d'eau), visites de réserves naturelles, balades guidées le long des cours d'eau, opérations de nettoyage de berge, spectacles sur le thème de l'eau, conférences sur les «OFN» (objets flottants non identifiés), etc.

Le thème de cette édition 2014 est «eau et patrimoine». Quelques exemples glanés parmi les activités proposées aux familles: exposition de photos sous-marines «Secrets de nos eaux douces» à Ecaussinnes, stand d'information sur les pesticides au marché de Nivelles, visite exceptionnelle de la carrière de la Belle-Roche à Sprimont et visite de la centrale hydroélectrique de pompage de Coe (Trois-Ponts) le samedi 22 mars; piscine gratuite à Waterloo et visite de la nouvelle station d'épuration de Sart-Dames-Avelines (Villers-la-Ville) le dimanche 23 mars; ouverture de la station d'épuration de Quiévrain et visite guidée du moulin banal de Braine-le-Château le dimanche 30 mars; etc.

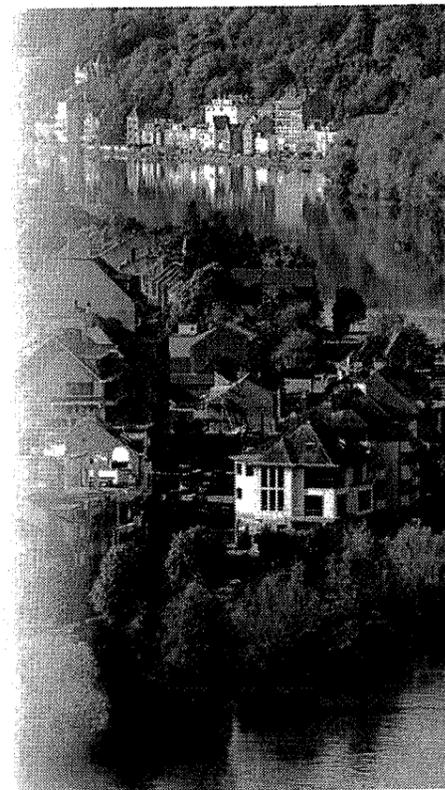
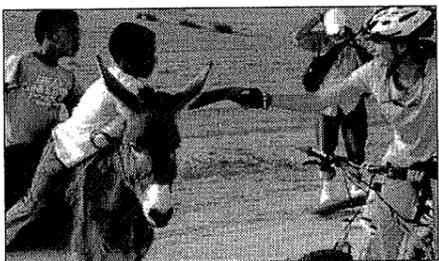
Renseignements? Programme complet sur internet: <http://environnement.wallonie.be/jwe>

seront leurs produits et réalisations. La CSC-Seniors et la Mutualité chrétienne seront présentes. Un défilé de mode sera présenté par les aînés. L'événement a une dimension intergénérationnelle puisque le groupe «Proj'tetvous» est composé de trois jeunes étudiantes en communication de la Haute école de la Province de Liège, passionnées de mode et de contacts. La réservation est vivement souhaitée.

Quand? Le mardi 25 mars, de 13h30 à 17h30.
Où? Hôtel Verviers, rue de la Station 4, à Verviers.
Entrée? 5 euros (comprenant une tasse de café).
Renseignements et réservation? Groupe «Proj'tetvous». Tél.: 087.22.85.69 (après 17h). Courriel: projtetvous@gmail.com

Rixensart: à vélo chez les Bédouins

Depuis sa création en 1948, Israël conteste aux Bédouins le droit de résider dans la vallée du Jourdain. Aujourd'hui encore, l'armée israélienne détruit les habitations que l'Etat juif considère comme illégales dans la région du Néguev (sud d'Israël) et en Cisjordanie. Fin 2013 et début 2014, le groupe belge «Solidarity with Bédouins» a organisé deux randonnées à vélo en Israël et en Cisjordanie pour aider les Bédouins à résister et leur montrer sa solidarité. Marc Abramovicz, psychologue et coordinateur des randonnées, et Michel Roland, président de Médecins du monde Belgique, qui y ont participé, présen-

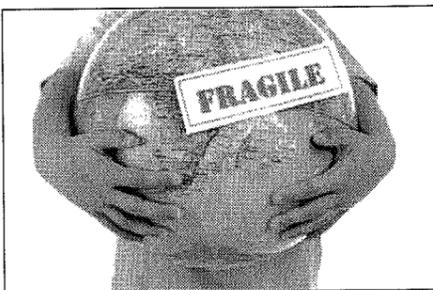


© Philippe Turpin/BePress

teront les divers aspects du problème lors d'une conférence. Les exposés seront illustrés par un film et des photos.

Quand? Le mercredi 19 mars à 20h. Accueil dès 19h (boissons et sandwiches).
Où? Salle «Leur Abri», rue du Baillois, à Rixensart (Bourgeois).
Renseignements? Daniel Dekkers. Tél.: 02.633.47.59.

Faire la fête pour le climat



© Philippe Turpin/BePress

Le samedi 29 mars, de 20h30 à 21h30, c'est «Earth hour» (l'Heure de la Terre), l'action internationale du WWF pour le climat. Dans une centaine de pays, chacun sera une nouvelle fois invité à éteindre symboliquement la lumière, pour montrer que la lutte contre le changement climatique concerne tout le monde. A cette occasion, le WWF invite tous les Belges à faire la fête. Mieux encore: en organisant une fête à faible impact environnemental et en s'inscrivant avant le vendredi 21 mars à midi, tout individu ou association peut tenter de remporter un concert semi-acoustique. Un jury sélectionnera en effet 40 projets originaux, qui accueilleront chacun, le soir d'«Earth hour», un des 40 groupes d'artistes associés, parmi lesquels Suarez, Alek et les Japonaises, Opmoc et Stereo Grand.

Renseignements? Tél.: 02.340.09.21. Courriel: earthhour@wwf.be. Internet: www.earthhour.be

l'info
Journal d'informations sociales et citoyennes
Tirage moyen : 225.000 exemplaires
Rédaction : chaussée de Haecht, 579
BP 10 - B-1031 Bruxelles (Belgique)

Tél : 02 246.32.86 Fax : 02 246.30.10
E-mail: presse@acv-csc.be - <http://www.csc-en-ligne.be>
Pour obtenir votre correspondant, initiez le 02/246 suivi des quatre chiffres indiqués.
Abonnements et Poste: Martine Verlee (3281) (jus le mercredi), mverlee@acv-csc.be
Chef du service presse: Marie-Ange Forêt (3291), marie-ange.forêt@acv-csc.be

Secrétaire de rédaction: Daniel Delleise (3287), ddelleise@acv-csc.be
Rédaction: Danièle Ernotte (3289), demotte@acv-csc.be
Anne-Marie Pirard (3290), apirard@acv-csc.be
Donatienne Coppeliers (3283), dcoppeliers@acv-csc.be
MEP: Patricia Martin (3297), patriciamartin@skynet.be - M-Hfoussat@skynet.be

Editeur: Confédération des syndicats chrétiens (CSC)
Imprimerie: Kemy-Roto Beaulaing

Suivez-nous sur [facebook.com/linfo](https://www.facebook.com/linfo)

Bruxelles

Ford Cegeac Meiser déclarée en faillite

Ford Cegeac Meiser, un des principaux concessionnaires belges de la marque, connaissait de grosses difficultés depuis quelque temps. Le couperet est tombé: le tribunal de commerce de Bruxelles a prononcé la faillite. Un curateur a été désigné.

Quatre-vingt-cinq travailleurs étaient employés chez Ford Cegeac Meiser. Tous sont consternés, atterrés par ce qui leur arrive: un garage, c'est-à-dire une activité normalement rentable, en faillite! Le garage était confronté à un passif de près de 10 millions d'euros et, ces derniers mois, ses pertes mensuelles s'élevaient à 200.000 euros. Malgré cela, de nombreuses questions restent en suspens, en particulier en ce qui concerne l'investisseur.

Plan de redressement

«Nous avons des doutes... Nous pensons que l'investisseur ukrainien a privilégié Ford Drogenbos et Ford Waterloo plutôt que Bruxelles, sans doute pour une question de prestige. Là-bas, en effet, on vend non seulement des Ford, mais aussi des Land Rover et des Jaguar...»

déclare Louis Van Heddegem, secrétaire régional ACV-CSC-Metea. D'ailleurs, il semble que le juge du commerce et le curateur vont très probablement se pencher sur ces transferts financiers.»

Lorsque l'investisseur ukrainien a repris le garage, en 2007, les travailleurs étaient loin d'imaginer ce qui leur arrive aujourd'hui. Pourtant, fin 2012 déjà, le directeur convoquait les organisations syndicales à un comité PPT extraordinaire pour leur proposer un plan de redressement, compte tenu de la situation extrême où se trouvait l'entreprise. Les travailleurs ont alors accepté une réduction des salaires de 2,5% en compensation d'une garantie d'emploi jusqu'en 2014 et d'une CCT 90 susceptible de compenser les pertes salariales.

Mais l'embellie économique tant espérée ne se produit pas. Les trois nouveaux modèles Ford attendus pour la fin 2013 tardent à sortir. Un de ces modèles est d'ail-

leurs construit chez Ford Genk, et la fermeture de l'usine entraîne donc des retards considérables.

«À prendre ou à laisser»

En février 2014, un comité PPT extraordinaire est convoqué à la demande des organisations syndicales. Les délégués veulent savoir où en est la situation. Ils apprennent alors qu'elle est pire qu'en 2012. Après cette annonce, la direction quitte l'entreprise et c'est l'investisseur ukrainien qui assure la gestion avec une phrase fétiche: «C'est à prendre ou à laisser!»

Pour sauver la situation, il propose de réduire les salaires de 5% pendant cinq ans, de supprimer les chèques-repas ainsi que les autres avantages octroyés aux travailleurs (les assurances groupe, pension et hospitalisation), mais sans aucune garantie en contrepartie.

Pour les travailleurs, c'est inacceptable. Réunis en assemblée syndicale, ils se prononcent contre le plan. La suite est désormais connue. L'employeur a déposé le bilan. Alors que d'aucuns s'inquiètent des voitures commandées, les travailleurs font leurs comptes: pas de salaire en mars, des indemnités de chômage et de fermeture en attente...

Maintenant, les travailleurs espèrent une reprise du garage. Leurs compétences sont reconnues, mais leurs situations diffèrent. «Pour le moment, tous les services juridiques de la CSC concernés en fonction du lieu d'habitation des travailleurs ont fait le nécessaire pour qu'ils soient rapidement indemnisés puisqu'ils sont les premiers créanciers» assure Louis Van Heddegem. ●

Remicourt

Boumatic: le personnel s'impatiente

Les travailleurs de l'entreprise Boumatic (ex-Mélotte), à Remicourt, spécialisée dans la fabrication de machines à traire, commencent à s'impatienter... En effet, l'incertitude se fait de plus en plus pesante. A la mi-février, la direction a annoncé son intention de fermer les unités de production et de logistique⁽¹⁾. Depuis lors, ils ne savent pas de quoi leur avenir sera fait...

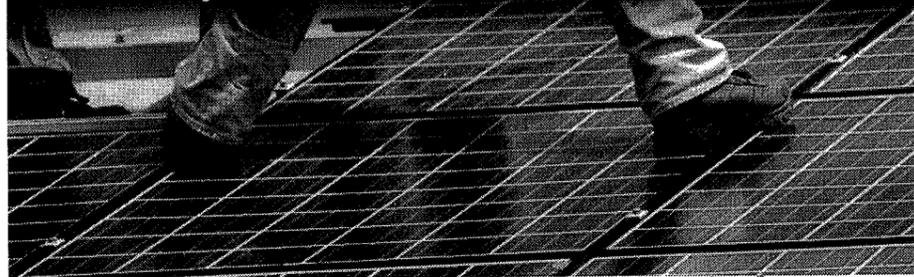
Le 14 mars, les organisations syndicales ont rencontré le directeur général Europe de l'entreprise. Puis, le 21 mars, un nouveau conseil d'entreprise extraordinaire a été organisé, toujours dans le cadre de la phase 1 de la procédure Renault. Les réponses apportées aux organisations syndicales à cette occasion ne vont pas accélérer les choses. «La direction a répondu à toute une série de questions que nous lui avons posées, mais les réponses sont à ce point détaillées que cela va nous demander un travail d'analyse plus long que prévu», explique Jean-Pierre Dejardin, secrétaire régional ACV-CSC-Metea. En plus, un élément essentiel reste en suspens: nous n'avons pas reçu le calcul de rentabilité pour les pompes à vide. Or, il s'agit d'un produit phare de la production hesbignonne.» Enfin, les explications avancées par la direction pour justifier les transferts d'argent de Remicourt vers d'autres filiales du groupe n'ont guère convaincu les organisations syndicales.

Lors de l'assemblée du personnel qui a suivi ce conseil d'entreprise, une majorité des travailleurs présents ont demandé un vote sur le passage à la phase 2 de la procédure Renault, privilégiant ainsi la négociation du volet social. Ce vote devrait intervenir lors d'une assemblée générale dans le courant de la semaine prochaine. ●

(1) Voir les deux précédents numéros de «L'Info».

Louvain-la-Neuve

L'ACV-CSC-Metea réclame une politique cohérente pour soutenir l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables.



Le soleil ne brillera plus pour Sunswitch

Spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques, l'entreprise Sunswitch, à Louvain-la-Neuve, se voit contrainte de jeter l'éponge. Elle a annoncé aux travailleurs la faillite de l'entreprise lors d'une assemblée du personnel.

La direction affirme avoir tout mis en œuvre pour décrocher de nouvelles commandes, notamment en misant sur sa présence au salon Batibouw. Mais cela n'a pas été suffisant et il semble que le courant ne passe plus entre Sunswitch et ses créanciers.

Chômage technique

Sunswitch employait 60 travailleurs. «La plupart des travailleurs étaient en chômage technique de longue durée. Cette nouvelle vient de leur porter un coup fatal», souligne Lahoucine Ouhribel, secrétaire régional ACV-CSC-Metea, très affecté par cette nouvelle. C'est aussi une catastrophe sociale supplémentaire pour le secteur. «Visible-ment, le changement de politique du gouvernement wallon en matière de soutien au secteur ne porte pas encore

ses fruits, et la perte de confiance des citoyens est plus forte que prévu. Le plan Qualiwatt ne convainc pas grand monde pour l'instant» ajoute Lahoucine Ouhribel.

La centrale de la CSC demande au Forem la mise en place d'une cellule de reconversion chargée d'accompagner les ex-travailleurs de Sunswitch pour les aider à trouver un nouvel emploi ou une formation professionnelle.

Évaluation des politiques

L'ACV-CSC-Metea va également interpeller les ministres wallons de l'Emploi et de l'Énergie afin que tout soit mis en œuvre pour que le secteur des énergies renouvelables puisse rapidement trouver un nouveau souffle. «Nous réclamons une politique cohérente, basée sur un plan d'action et de soutien solide, ancré sur le long terme, pour permettre la création et le maintien d'emplois durables», conclut Lahoucine Ouhribel. Une évaluation, voire même une remise en question des politiques menées jusqu'ici, doit rapidement avoir lieu, faute de quoi de nombreux travailleurs risquent encore d'en subir les conséquences.» ●

La Wallonie face à des défis cruciaux

Le transfert des compétences peut et doit constituer une opportunité pour la Wallonie. Mais, pour cela, elle doit relever des défis cruciaux: augmenter l'emploi dans les secteurs industriels comme dans le non-marchand, le financement des dizaines de milliers d'emplois APE (aide à la promotion de l'emploi) et celui du système des titres-services, le financement des allocations familiales et celui des soins de santé...

Or, on sait que les transferts de compétences ne seront pas accompagnés du transfert de la totalité des moyens nécessaires pour les financer, et qu'une réflexion importante sur la fiscalité régionale va devoir être menée. «Le futur gouvernement wallon va devoir redéfinir les contours de ses politiques économique, sociale et énergétique. Assurer un nouvel essor économique et social à la Wallonie exige des mesures énergiques» affirme la CSC wallonne.

Dans son mémorandum, elle met en avant plusieurs priorités qui peuvent être le fondement de ces mesures.

Emplois industriels

La Wallonie a besoin de renouer avec des industries performantes, innovantes, créatrices d'emploi durable et de qualité. «Une politique industrielle qui impulse de telles industries doit permettre d'atteindre 20% d'emplois industriels en Wallonie d'ici 2020» estime la CSC wallonne.

La Région a mis en place plusieurs pôles de compétitivité: le moment est venu de les évaluer de manière approfondie et, si nécessaire, de les réorienter. «La Wallonie doit s'appuyer sur les filières industrielles existantes, en particulier celles qui sont bien ancrées en Wallonie et sont porteuses d'emplois wallons non délocalisables» affirme la CSC wallonne.

Elle veut intégrer davantage les enjeux de cette transition vers une «économie bas carbone».

Recherche et développement

Des politiques industrielles donc, mais innovantes. «Il faut encourager la valorisation des résultats de la recherche & développement et soutenir le développement industriel innovant par tous les moyens (financiers, juridiques et autres) à la disposition des autorités publiques» demande la CSC wallonne.

Cela passe notamment par la protection de la propriété des brevets. Cela passe aussi par la concrétisation, sur le sol wallon, des recherches qui ont été financées par de l'argent public wallon.

Efficacité énergétique

L'énergie coûte cher, tant aux citoyens qu'aux entreprises. Comment faire pour que ce ne soit pas un frein? «Il faut mener une politique énergétique compétitive, tant pour l'entreprise que pour le citoyen. Une telle politique doit allier respect de l'environnement et équité sociale» répond la CSC wallonne.

La CSC wallonne demande aussi aux futurs élus qu'ils créent un cadre incitatif à l'investissement dans la production d'un «mix énergétique» à un prix concurrentiel, et qu'ils encouragent les entreprises à améliorer l'efficacité énergétique.

Elle leur demande aussi de faire de la Wallonie un porte-parole de la lutte contre le dumping social et environnemental et, pour cela, de l'instauration de mécanismes d'ajustement aux frontières de l'Union européenne.

Emploi durable et de qualité

De l'emploi, de l'emploi et encore de l'emploi... Cette revendication, la CSC la porte inlassablement à tous les niveaux de pouvoir. Et, bien sûr, de l'emploi durable et de qualité. «Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) et l'emploi statutaire doivent rester la norme. Et les jeunes travailleurs doivent bénéficier d'un revenu au moins égal au minimum garanti», souligne la CSC wallonne. Elle n'oublie pas pour autant les aînés et juge indispensable de répondre à leurs attentes en matière de formation, de conditions de travail et d'adaptation du temps de travail.

La CSC wallonne estime aussi que le service public de l'emploi et de la formation doit être le pivot des politiques d'emploi et de formation en Wallonie. C'est à lui qu'il revient de réunir et de booster les différents partenaires sectoriels et interprofessionnels, mais aussi les différents acteurs de l'insertion socio-professionnelle et professionnelle, ainsi que les opérateurs de formation.

Services non marchands

Petite enfance, personnes âgées, personnes peu valides... Les besoins d'aide vont croissant dans notre société. Pour y faire face, le développement de services publics et associatifs non marchands forts est plus indispensable que jamais.

La CSC wallonne demande donc aux futurs élus de préserver les moyens budgétaires de ces secteurs indispensables à la cohésion sociale et au bien-être des personnes. Elle entend aussi que le développement de l'offre des services dans le secteur non marchand se fasse dans le souci prioritaire des bénéficiaires: «Chacun doit pouvoir choisir la réponse la plus adaptée à l'évolution de ses besoins, choisir librement le service qui va le lui garantir, rappeler la CSC wallonne. Et tous et toutes doivent être assurés d'une égalité d'accès à ces services.»



www.csc-en-ligne.be

Soutenir les énergies renouvelables

Comme l'énergie nucléaire avant elles, les énergies renouvelables ont besoin de soutiens publics pour se développer, trouver leur point de rentabilité et créer de l'emploi et de la prospérité collective.

Les énergies renouvelables ont leurs défenseurs, mais aussi leurs détracteurs. Un certain patronat, notamment, ne cesse de les décrire comme un choix coûteux et hasardeux pour la production d'électricité, allant jusqu'à plaider la fin de tout subside public... C'est oublier un peu vite que toutes les formes d'énergie n'ont pas émergé sur le marché «naturellement» et qu'elles ont fait l'objet de soutiens publics et collectifs. Les énergies fossiles n'échappent pas à la règle: elles sont largement subsidiées à travers une myriade de mécanismes, tels que les crédits d'impôt ou les réductions d'accises... En Belgique, par exemple, le mazout utilisé pour le chauffage est moins taxé que le diesel, alors que ces produits sont identiques. Le SPF Finances a chiffré cet avantage fiscal à 1,3 milliard d'euros par an. Cette aide «sociale» n'empêche pourtant pas un nombre grandissant de ménages belges d'avoir des difficultés pour payer leur facture de chauffage.

Très cher nucléaire

En plus d'être nuisibles au climat et à la santé, il est clair que les énergies fossiles ne cesseront, du fait de leur finitude, de se renchérir. Les partisans du nucléaire semblent pouvoir tirer parti de cette situation: en Belgique, des voix se font entendre pour le prolongement des centrales. Le modèle économique du nucléaire est cependant loin d'être sain. D'après la Commission européenne, les exploitants des centrales nucléaires européennes reçoivent chaque année environ 35 milliards d'euros de subventions, soit 5 milliards de plus que le solaire et l'éolien. Les centrales nucléaires sont inassurables, les coûts de démantèlement encore incertains, la question du stockage en suspens, et le prix des nouveaux réacteurs est exorbitant: le gouvernement britannique a dû garantir aux exploitants de la future centrale de Hinkley Point un prix de 110 euros/MWh pendant 35 ans pour obtenir sa construction.

Comme l'énergie nucléaire avant elle, les énergies renouvelables ont besoin de formes de soutiens publics

Énergie solaire: de Solwatt à Quali watt

Les certificats verts sont un mode de soutien à la production d'électricité verte. Le principe veut que chaque fournisseur doit d'obtenir un quota de certificats verts proportionnel à son propre volume de vente d'électricité. Il peut les obtenir en produisant de l'énergie verte, ou les acheter à des producteurs d'énergie verte.

Ce système des certificats verts, conçu pour les fournisseurs professionnels, a été appliqué depuis quelques années aux ménages détenteurs de panneaux photovoltaïques, via le système Solwatt, malgré les réserves du régulateur wallon. Indépendant des prix du marché et du prix de l'installation, Solwatt s'est rapidement avéré beaucoup trop rentable pour ses bénéficiaires, et beaucoup trop coûteux pour la collectivité. Après avoir beaucoup tergiversé, le gouvernement wallon a donc décidé d'y mettre fin. Concernant les ménages déjà équipés de panneaux photovoltaïques, le prix minimum garanti du certificat vert est et sera maintenu à 65 euros jusqu'au remboursement à 100% de l'installation ou du prêt

pour pouvoir se développer, trouver leur point de rentabilité et créer de l'emploi comme de la prospérité collective. L'enjeu est crucial pour notre économie, celle des ménages comme celle de nos entreprises. Leur développement, qui doit aller de pair avec une plus grande efficacité énergétique (isolation des bâtiments, productivité énergétique), répond aussi bien à des impératifs économiques de réduction de notre dépendance énergétique vis-à-vis des énergies fossiles de plus en plus chères (le pétrole en particulier), qu'à des nécessités environnementales indiscutables.

Ce soutien public est d'autant plus important qu'il peut favoriser le développement de filières professionnelles, et donc des gisements d'emplois. En Wallonie – où l'objectif est de tendre à 20% d'énergie renouvelable d'ici 2020 –, l'acteur public a plutôt privilégié jusqu'à présent les gros promoteurs de parcs éoliens et, côté photovoltaïque, les particuliers en capacité d'investir.

Répartir les retombées

Pour la CSC, les modes de soutien public doivent revenir à toutes les catégories de citoyens, et d'abord aux plus vulnérables, de manière à répartir démocratiquement les retombées. C'est en partie l'esprit du nouveau décret éolien qui a été récemment en discussion au parlement wallon. Il prévoit que la participation citoyenne aux nouveaux projets de parcs éoliens doit être garantie via des ouvertures de capitaux aux collectivités et à des coopératives d'habitants. Le soutien au développement du solaire pourrait également prendre la forme d'investissements plafonnés dans des fonds de placement pour le financement de projets collectifs.

Les énergies renouvelables ne constituent pas seulement un choix technologique viable et prometteur; elles nous offrent aussi l'occasion de faire progresser nos modes d'organisation sociale et la répartition des richesses.

● Hugo Martin (avec l'aide de la Région wallonne)

contracté dans le cadre de l'investissement. Une fois l'installation amortie, un rendement non spéculatif de 7%, supérieur à ceux pratiqués sur les marchés financiers, sera garanti.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un nouveau mécanisme de soutien baptisé Quali watt prévoit désormais l'octroi d'une prime aux ménages faisant le choix d'une installation photovoltaïque sur base d'installations de 3kWc (soit une installation en rapport avec des besoins raisonnables), ce qui était une demande de la CSC. Ce mécanisme permet un remboursement total de l'installation en huit ans. La prime et le compteur qui tourne à l'envers offrent un taux de rentabilité de 5% aux particuliers. Un soutien renforcé est accordé aux familles ayant des revenus précaires. Quali watt mettra également l'accent sur la qualité des installations.

 www.cwape.be

Le nouveau décret éolien wallon organise la participation citoyenne aux nouveaux projets.



© Marc Magain/Relisens

Chez nos voisins européens

Selon les objectifs européens, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale des pays de l'Union devrait atteindre les 20% en 2020. Où en est-on aujourd'hui? En 2012, l'énergie provenant de sources renouvelables a été estimée à 14,1% de la consommation finale brute, contre 8,3% en 2004, selon Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. En douze ans, la part des énergies renouvelables (énergie solaire thermique et photovoltaïque, énergie hydraulique, énergie éolienne, énergie géothermique et biomasse) s'est accrue dans tous les Etats membres. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées en Suède (de 38,7% en 2004 à 51% en 2012), au Danemark (de 14,5% à 26%), en Autriche (de 22,7% à 32,1%), en Grèce (de 7,2% à 15,1%) et en Italie (de 5,7% à 13,5%).

Les «champions» européens (c'est-à-dire ceux qui affichent la plus forte proportion d'énergies renouvelables dans leur consommation finale d'énergie) sont la Suède (51%), la Lettonie (35,8%), la Finlande (34,3%) et l'Autriche (32,1%). A l'autre bout du classement figurent Malte (1,4%), le Luxembourg (3,1%), le Royaume-Uni (4,2%) et les Pays-Bas (4,5%).

En Belgique, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation énergétique atteignait 6,8% en 2012, contre 5,2% l'année précédente et seulement 1,9% en 2004. L'objectif 2020, pour le royaume, a été fixé à 13%.